

## **Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2009**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, M. FOUSSERET, M. MARIOT, M. LIME, Mme GELIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, issues du rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale du 17 juin 2010 et portant sur l'exercice 2009.

### **1 - Rapport d'activité 2009**

La nouvelle convention d'affermage, conclue le 12 mars 2008 entre la SEM Micropolis et le SYMM (Syndicat Mixte de Micropolis, propriétaire des lieux) pour une durée de 8 ans, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'activité 2009 est comme prévu marquée par la crise. Le ralentissement de l'activité était donc attendu, mais il est resté dans les limites du raisonnable. Les perspectives budgétaires 2009 ont été atteintes. A noter que l'année 2009 est sans Micronora (années paires).

Les principaux rendez-vous «grand public» restent la Foire Comtoise, le Salon de l'Habitat, le Salon des Antiquaires et les Talents Comtois. La fréquentation des visiteurs s'est plutôt bien maintenue, même si la Foire Comtoise -événement majeur- connaît une diminution de 4 % de sa fréquentation : elle a reçu 139 000 visiteurs en 2009 contre 146 000 en 2008.

S'agissant des salons, la tendance observée est une fidélité des exposants, mais sur la base d'occupation de surfaces plus réduites. L'accueil de nouveaux exposants ne permet pas de compenser les pertes de surfaces.

Le nombre d'événements accueillis à Micropolis en 2009 est de 321 (contre 385 en 2008) pour environ 520 000 visiteurs, soit une diminution de 30 000 par rapport à 2008. Ces 321 événements génèrent 79 % du chiffre d'affaires.

Le secteur restauration connaît un ralentissement d'activité de 4 % entre 2008 et 2009. Cette activité représente 21 % du chiffre d'affaires.

S'agissant des concerts, 2009 marque la plus faible fréquentation depuis l'ouverture de la salle : 21 concerts donnés pour un total de 31 846 spectateurs. Aujourd'hui, les grosses tournées vont prioritairement sur le réseau des zéniths ou assimilés.

L'année 2009 subit la crise mais la structure a su équilibrer son activité.

### **2 - Rapport sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009**

Les états financiers 2009 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

La SEM Micropolis emploie 32 salariés permanents et a recours à des intérimaires et vacataires, pour atteindre un effectif moyen de 41,5 ETP en 2009.

## Chiffres clés

En K€ ou unité	2009	2008	Var. en K€	Var. en %
Fonds propres	853	830	+ 23	+ 2,77 %
Chiffre d'affaires	5 114	5 515	- 401	-7,27 %
Résultat d'exploitation corrigé	36	196	- 160	- 81 %
Résultat net	23	165	- 142	- 86 %

**Evènement majeur** : la SEM a enregistré dans ses comptes annuels le nouveau contrat d'affermage qui la lie au SYMM. Cela aboutit au constat à l'actif et au passif d'un montant de 15 022 K€ correspondant à la valeur des biens mis à disposition par le SYMM.

**2.1 - Bilan****Actif**

Outre les 15 022 K€ de biens mis à disposition, le contrat d'affermage implique un droit d'entrée de 365 K€ constaté en actif incorporel et amorti sur la durée du contrat soit 8 ans.

Pas d'investissements majeurs réalisés en 2009.

Les autres postes significatifs de l'actif sont les créances clients (475 K€), dont le recouvrement n'est pas en doute, et la trésorerie qui s'établit à 342 K€ au 31 décembre 2009.

**Passif**

Les fonds propres s'élèvent à 853 K€, dont l'excédent 2009 de 23 K€. Leur niveau est satisfaisant.

Le capital social est composé de 5 000 actions de 20 € nominal.

L'emprunt souscrit en 2007 pour financer des investissements est remboursé conformément à l'échéancier prévu. Vu le faible montant de cet emprunt, on peut considérer que la SEM n'est pas endettée.

Les autres dettes d'exploitation (fournisseurs et dettes sociales et fiscales) sont stables.

**Indicateurs financiers**

Les indicateurs financiers du bilan sont tous positifs.

**2.2 - Résultat**

Le résultat net 2009 est un excédent de + 23 K€. Il est directement issu de l'activité, puisque le résultat financier et le résultat exceptionnel sont peu significatifs. Malgré la crise, la SEM a réussi à produire un résultat positif.

Avec les dispositions du nouveau contrat d'affermage avec le SYMM, la SEM Micropolis constate dans ses charges une redevance de 110 K€ et des assurances (soit environ 30 K€). Ces montants sont quasi équivalents à ceux des années précédentes, mais la présentation au compte de résultat est différente du fait des termes du nouveau contrat.

**Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation 2009 après redevance au SYMM s'élève à 36 K€ (contre 196 K€ en 2008). Il reflète le ralentissement de l'activité, mais l'équilibre est maintenu.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 146 K€. Il est essentiellement constitué du chiffre d'affaires, à hauteur de 5 114 K€, dont :

- 4 004 K€ issus des évènements, spectacles, salons, etc.
- 1 110 K€ issus de l'activité restauration-boissons.

Le contexte difficile et une année sans Micronora aboutissent à une baisse de chiffre d'affaires de 400 K€ par rapport à 2008.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 5 109 K€. Les principaux postes sont :

- la masse salariale avec 1 921 K€ pour un effectif moyen de 41,5 ETP, auxquels s'ajoutent 372 K€ de personnel intérimaire et détaché. Cela représente 44,9 % du total des charges. Cette part est légèrement plus forte qu'en 2008 (+ 1 point), mais reste maîtrisée.
- les frais de sous-traitance = 745 K€ : frais de montage/démontage, location, nettoyage, entretien de matériel, etc. La baisse de 281 K€ de ce poste par rapport à 2008 vient essentiellement d'un moindre besoin en entretien du matériel.
- les frais de communication = 616 K€, qui restent stables par rapport à 2008
- la redevance de la concession SYMM pour 110 K€.

#### **Indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité et de gestion du résultat marquent un ralentissement, mais restent tous positifs.

#### **Résultat financier et exceptionnel - IS**

Avec un total de 2 K€, ils ont peu d'influence sur le résultat net de la SEM en 2009.

L'impôt sur les sociétés, calculé sur l'excédent réalisé, s'élève à 11 K€ au titre de 2009.

#### **2.3 - Liens financiers avec la Ville de Besançon**

Néant.

### **3 - Juridique**

Il n'y a pas eu de modification de la structure juridique (composition du capital social, statuts...) et la SEM Micropolis fonctionne dans le respect du cadre juridique spécifique aux SEM.

Nouvelle convention : la SEM a signé avec le SYMM (Syndicat mixte de Micropolis) une délégation de service public sous forme de convention d'affermage pour l'exploitation du site. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son objet est d'exploiter le site, de contribuer au développement du tourisme d'affaires, et de participer à la promotion de Besançon et son agglomération, du Doubs et de la Franche-Comté.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes en 2009.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois et l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

### Conclusion

La SEM Micropolis a su adapter son activité au contexte difficile de 2009, et sa situation financière reste saine.

Les perspectives d'activité pour 2010 s'annoncent plus favorables, notamment en raison de la tenue de Micronora.

### Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport, relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SEM Micropolis pour l'exercice 2009.

**«Mme Catherine GELIN :** Pour participer à cette SEM, je salue le travail de M. TISSOT. Celui-ci arrivera bientôt à la fin de sa période d'activité et ce que je pourrais dire c'est que c'est une activité saine qui marche bien, non subventionnée. M. TISSOT m'a raconté il y a peu de temps que lorsqu'il a pris ses fonctions il y avait quelqu'un qui pliait bagage devant lui, il est arrivé et il a tout fait tout seul, donc il a renoué des contacts avec les différents partenaires et il gère une équipe performante, donc je salue son travail et celui de son équipe.

**M. LE MAIRE :** Il a d'ailleurs un très bon Président ! Il a dû vous le dire aussi !

**Mme Catherine GELIN :** Je pense que vous avez un très bon Directeur depuis une vingtaine d'années.

**M. LE MAIRE :** J'ai un très bon Directeur, je suis d'accord avec vous et lui a un très bon Président. En tout cas, merci pour le Directeur, Madame GELIN.

**M. Edouard SASSARD :** Je voudrais juste faire deux petites remarques concernant Micropolis parce qu'il se pose quand même très régulièrement la question de l'accessibilité au site. On se rend compte, et c'est très bien expliqué dans le rapport, que ce sont les événements importants qui engendrent beaucoup de public de toute la région qui font tourner Micropolis. Par contre l'inconvénient c'est l'accessibilité, notamment en terme de place de parking. Lors des événements importants, c'est impressionnant et quelque part c'est même dangereux, heureusement qu'il ne s'est encore rien passé, d'où deux questions. Il y a deux solutions, soit on trouve un parking à proximité de Micropolis en tout cas pour que les voitures puissent se garer correctement, la deuxième possibilité étant un transfert éventuel du site, est-ce que l'on doit ou pas garder ce site ? C'est une question importante dont je ne demande pas le débat ce soir, je me permets simplement de la poser. Vous savez que cela attire beaucoup de gens de la région, qu'il ne serait pas impossible que sur toute la zone Auxon, Chemaudin, on ait des possibilités de reconstruction du site. On a en même temps la gare TGV et les axes autoroutiers qui sont à proximité. Je pense qu'il faut que l'on se pose la question de savoir si on doit laisser Micropolis à l'endroit où il est. Pour l'instant la Haute-Saône n'a pas vraiment de parc des expos. Je sais que sur la communauté de Vesoul, vous devez le savoir, ils se battent un peu pour différents sites, ils hésitent etc., est-ce que finalement ce ne serait pas le moment justement d'échanger avec le Conseil Général de la Haute-Saône, avec la Communauté de Communes de Vesoul. Pourquoi ne pas rapprocher Micropolis finalement de la Haute-Saône, que ce soit Auxon, Chemaudin, dans l'axe Besançon-Vesoul, dans cette grande visibilité de partenariat que vous souhaitez mettre en place et que vous recommandait Jean ROSSELOT. Pourquoi ne pas délocaliser Micropolis dans cette zone-là ?

**Mme Nicole WEINMAN :** Le problème de la délocalisation du site me semble un petit peu hors sujet, aussi je répondrai sur l'accessibilité. D'abord des études ont été faites sur le stationnement autour de Micropolis avec le Cabinet ITEM, avec aussi la SEM et M. TISSOT, en tout cas avec les administrateurs de la SEM Micropolis, qui ont abouti à un certain nombre de solutions, dont notamment l'aménagement, ce qui n'a pas dû vous échapper, de places de stationnement du côté de la bretelle de la Foire où on a racheté du terrain pour reconstruire du parking. Les problèmes d'accessibilité que tu soulignes, Edouard, sur le site sont réels mais vingt jours par an, un peu plus de vingt jours par an les années où il y a Micronora, et l'idée de construire un parking dédié supplémentaire dépasserait largement

en tout cas les besoins occasionnels nécessités par ces événements. D'autres solutions ont été mises en place depuis quelques années déjà et s'accroissent au fil du temps : une desserte de bus qui rend aussi le site bien plus accessible, un projet de réaménagement de parking en bas de Micropolis qui devrait voir le jour d'ici peu et je te rappelle que l'accessibilité sera directe et bien plus importante une fois que le Tram passera en bas de Micropolis.

**M. LE MAIRE** : Je crois que tu as raison. Il y aura le Tram effectivement et tu l'as dit, construire un parking pour vingt jours par an, 1 000 places minimum et ce ne serait même pas suffisant, à 6 à 7 000 € la place, 7 millions d'euros pour vingt jours par an, peut-être même plus que cela. C'est effectivement une très bonne gestion ! En tout cas ce n'est pas celle que je proposerai en tant que Président du Syndicat Mixte car je ne vois pas en la période actuelle, quelles sont les collectivités qui effectivement investiraient entre 7 et 10 millions d'euros pour un parking qui servirait maximum vingt jours par an, ce n'est pas sérieux ce type de proposition. Par contre ce qui est sérieux, c'est ce que vient de dire Nicole WEINMAN. C'est que nous avons d'abord fléchi les parkings qui existaient dont beaucoup n'étaient pas connus, quelques-uns entre autres sur Planoise, au bout de la rue des Flandres il y a des centaines de places qui sont à 250 m de Micropolis. D'autre part il y a maintenant un système qui est beaucoup utilisé, entre autres en Suisse ; pour la foire de l'horlogerie à Bâle ou quand vous allez à Lausanne, vous allez sur des parkings où vous avez des bus qui vous emmènent régulièrement, toutes les cinq minutes, sur les lieux de la manifestation. C'est pour cela que j'ai proposé, comme Président de Micropolis, que le ticket de bus soit remboursé aux personnes qui utilisaient ce transport. La solution elle est là. On doit utiliser les parkings de délestage, il y en a aux alentours et on peut même passer des accords avec des grandes surfaces lorsque leurs parkings ne sont pas utilisés ou le soir, et cela fonctionne très très bien.

Quant à l'idée du transfert du site, elle est séduisante, j'y ai moi-même pensé. Les premières études nous faisaient penser qu'il fallait investir entre 150 et 200 millions d'euros. La Chambre de Commerce ayant relancé cette idée, j'ai demandé effectivement qu'on refasse une étude et on aura des chiffres d'ici la fin de l'année. L'axe Besançon-Vesoul est important certes, l'axe Besançon-Dole est aussi important, c'est vrai que la gare TGV est peut-être un centre intéressant. Simplement j'attends avec intérêt le chiffre et savoir quelles sont les collectivités qui se mettront autour de la table pour investir des centaines de millions d'euros dans un parc des expositions, sachant que de ces dépenses il faudra déduire les recettes qui viendraient donc de la vente des terrains d'assiette des équipements actuels. Pour répondre à M. SASSARD, l'étude est en cours, cela sera chiffré d'ici la fin de l'année.

**M. Edouard SASSARD** : Merci de votre réponse sur l'étude, on verra ce que cela peut être. Je pense que cela peut être une solution envisageable et intéressante dans une histoire de territoire élargi et je vous rejoins à ce sujet-là. Je pense toutefois que même si cela ne concerne que vingt jours par an, c'est quasiment les plus importants de Besançon en terme d'identité et de visuel d'accessibilité. Le fait que l'on propose un ticket pour que les gens viennent en bus prouve bien que cela ne se fait pas si naturellement que cela. Je prends l'exemple du forum des seniors. On pourrait imaginer que des gens de Besançon qui viennent au forum des seniors prennent le bus, pour eux c'est le moyen idéal. Or le parking est plein de voitures. Ce que je veux dire, c'est que tout cela n'est pas si évident, si simple que cela. En terme d'accessibilité, si le tramway l'améliore, tant mieux mais je ne suis pas certain que ce soit la solution miracle. Je pense que les études sur une délocalisation pourraient être quelque chose de très intéressant.

**M. LE MAIRE** : En tout cas ce que je peux vous confirmer c'est que l'on ne mettra pas dix millions d'euros pour construire un parking qui ne servirait que vingt jours par an».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. LE MAIRE, M. MARIOT, M. LIME et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.*